



*Vue de l'Hopital des Orphelins desservi par les Ursulines,
prise de dessus le Rampart par Richard Short,
1^{er} septembre 1761.
CA ANC C-000358*



Nouvelle-France
HORIZONS NOUVEAUX

Vivre

En Nouvelle-France, la vie quotidienne doit s'adapter aux rigueurs du climat qui décime les premiers habitants et à l'état d'insécurité qu'engendrent les conflits avec les Anglais et les Amérindiens. Constituée au départ de petits groupes d'hommes isolés et parcourant le pays, la société ne se structure qu'avec la création de la colonie royale en 1663, la mise en place d'une administration par l'Église et la monarchie, l'arrivée de nouveaux immigrants venus avec leurs traditions de différentes provinces de l'ouest de la France, et le développement de communautés urbaines autour des établissements hospitaliers et éducatifs. Elle reproduit alors en partie la société de la France d'Ancien Régime. L'élite est composée de nobles, officiers militaires et administrateurs, et de marchands. La hiérarchie reste forte et les différences entre groupes et entre personnes doivent être collectivement respectées. Les signes de distinction que sont la bienséance, les vêtements, l'éducation constituent des moyens de reconnaissance immédiats de la condition sociale. Dans la vie quotidienne, la réglementation s'efforce de les faire respecter. C'est une société moins figée qu'en France et très tôt la place de chacun est fondée sur le mérite, le talent, l'utilité plus que sur la naissance. L'éventail des positions sociales est donc resserré et la population intègre progressivement des caractéristiques liées au territoire, au climat et au contact avec les nations amérindiennes. Au XVIII^e siècle, les habitants de la colonie se définissent surtout comme Acadiens ou Canadiens.



Recensement général du Canada, tableau récapitulatif, 1685.

FR CAOM COL G1 461 fol. 3-3vo

La population

L'administration royale met en pratique en Nouvelle-France sa volonté politique de mieux connaître la population du royaume par des recensements systématiques qui ne verront le jour en France que sous Napoléon 1^{er}. C'est pourquoi le nombre d'habitants, les structures familiales, les métiers, la répartition entre villes et campagnes nous sont mieux connus pour la colonie que pour les autres provinces du royaume. En raison de la faiblesse de l'immigration aux XVII^e et XVIII^e siècles, et malgré un taux de fécondité élevé, le chiffre de la population reste faible : en 1760, on compte environ 85 000 habitants contre deux millions dans les provinces anglaises. Le Canada en compte 75 000, surtout concentrés dans la vallée du Saint-Laurent; la partie de l'Acadie qui reste à la France, c'est-à-dire l'île Saint-Jean (île du Prince-Édouard) et l'île Royale (Cap-Breton), dont le principal établissement est Louisbourg, 5 000; les pays d'en haut (région des Grands Lacs) et le poste de Détroit, autour de 900; il y a enfin 4 000 habitants en Louisiane.





Lettres de noblesse de Robert Giffard de Moncel,
seigneur de Beauport, mars 1658.
CA ANC MG18-H1

La noblesse

Comme dans la société française, la noblesse, bien que peu importante en nombre, occupe une place de choix en Nouvelle-France. Favorisés par l'autorité royale qui leur accorde des seigneuries, des congés de traite ou des postes dans l'administration civile, les nobles sont, le plus souvent, officiers militaires et jouent un rôle important dans les guerres et les négociations avec les Amérindiens. Contrairement à la France, le fait d'être noble n'empêche pas d'exercer des activités commerciales et il n'est jamais la conséquence de l'achat de charges dites anoblissantes. On devient noble par ses mérites et par la volonté du roi. Aux 170 immigrants déjà nobles, comme Claude de Ramezay, s'ajoutent onze Canadiens, dont Robert Giffard, qui reçoivent du roi de France des lettres de noblesse *pour l'esperance que nous avons que se voyant honoré du degré d'honneur et tiltre de noblesse aud pays de la nouvelle-France il en suivra les actions des personnes nobles et que luy et les siens nous rendront les services que ceux de cette qualité nous doibvent*. Après le traité de Paris en 1763, plusieurs nobles quittent la colonie et ceux qui restent ont peine à maintenir leur rang et leur fortune.



Ordonnance de M^r Raudot intendant de Canada qui ordonne que les panis et negres acheptez et qui le seront par la suite appartiendront a ceux qui les auront acheptez, 13 avril 1709.
FR CAOM COL C11A 30 fol. 334-335

L'esclavage

En 1709, l'ordonnance de l'intendant Jacques Raudot reconnaît officiellement l'esclavage dans la colonie. Le nombre des esclaves qui ont vécu au Canada, surtout dans les villes, peut être estimé à 2 500 avant 1760. Contrairement à la Louisiane et aux Antilles, dont l'économie est basée sur l'exploitation intensive des plantations, celle de la colonie ne demande qu'une main-d'œuvre réduite et presque tous les esclaves travaillent comme domestiques dans des familles d'officiers militaires, de marchands, d'administrateurs et même chez des membres du clergé. Un tiers seulement des esclaves sont d'origine africaine. La majorité est composée d'Amérindiens appelés *panis* du nom d'une tribu de la région du Missouri. La pratique de l'esclavage se poursuit au Canada jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, alors qu'elle ne sera abolie dans les colonies anglaises qu'en 1833 et dans les colonies françaises qu'en 1848.



Les grandes étapes de la vie

Quelle que soit leur condition sociale, la vie des habitants de la Nouvelle-France apparaît à travers les nombreux actes qui marquent les moments forts de leur existence : la naissance, le mariage et la mort, l'entrée en religion, la vieillesse, la mésentente conjugale. Les documents nous permettent de reconstituer maints destins d'hommes et de femmes et nous donnent un aperçu de leur réseau familial et des liens qu'ils conservent avec la France. On y découvre également les objets qui les entourent dans leur quotidien ainsi que leurs niveaux de fortune. Rares en revanche sont les représentations visuelles des habitants du Canada et de leurs façons de vivre.



Habitans de Canada, vers 1676-1710.
CA ANC Collection Peter Winkworth P1617



Ordonnance de M. Raudot intendant de Canada, qui deffend aux habitans de Québec de laisser aller les chiens vicieux dans les campagnes, 6 juin 1709.
FR CAOM COL C11A 30 fol. 340-340vo

Réglementation de la vie quotidienne

Au fur et à mesure que la population s'accroît, en particulier dans les villes, et que l'administration de la colonie se met en place, la vie quotidienne en Nouvelle-France est de plus en plus réglementée. Le poids des interdits religieux est également très fort, d'autant plus que l'Église de la Nouvelle-France, empreinte de l'esprit de la Réforme catholique, se préoccupe de discipline morale. Un nombre considérable d'arrêts, d'ordonnances, de règlements et de mandements sont émis sur tous les aspects de la vie, et particulièrement sur ce qui aux yeux des autorités civiles et religieuses contrevient à l'ordre public et à la sécurité. Le fait que certains arrêts doivent être répétés à de multiples reprises montre combien il est difficile de les faire appliquer parce que l'État manque de moyens de coercition et de répression.



Concession de terre par la Compagnie de la Nouvelle-France aux jésuites pour l'établissement d'un collège à Québec, 18 mars 1637.
CA ANC MG8-F61

L'éducation

L'éducation est surtout sous la responsabilité de l'Église. Dans les villes (Montréal, Québec, Louisbourg ou Trois-Rivières), les communautés religieuses comme les ursulines, les frères Charron, les sulpiciens ou les sœurs de la Congrégation Notre-Dame dispensent l'enseignement. Pour apprendre à lire, écrire et compter sont créées des petites écoles : en 1760, on en compte une trentaine pour les garçons et une quinzaine pour les filles. Les maîtres d'écoles, parfois ambulants, sont sous le contrôle des curés. Existente également, à Saint-Joachim et à Montréal, deux écoles d'arts et métiers où les jeunes gens s'initient à une pratique professionnelle. L'unique institution d'enseignement supérieur de la Nouvelle-France est le Collège des jésuites à Québec où se trouve une chaire d'hydrographie et où des professeurs enseignent le droit, la chimie, la physique, la géométrie et l'art de la navigation. L'éducation ne touche en fait qu'une minorité de la population et peu de gens savent signer leur nom. Seuls quelques notables possèdent une bibliothèque.



Plan, profil et élévations de l'hôpital de Louisbourg, signé Étienne Verrier, ingénieur, 1725.
FR CAOM 3DFC 153B

La médecine

La population coloniale est parfois frappée par des épidémies de petite vérole et de typhus moins dévastatrices qu'en France. Le corps médical qui soigne les Canadiens est composé d'un petit nombre de médecins, de chirurgiens et d'apothicaires. Le rôle des intendants est primordial pour la mise en place d'une médecine compétente et pour la diffusion des règles de santé publique. Parmi les exemples de cette politique, on trouve l'attention portée aux soins des militaires ou l'envoi de sages-femmes dont le statut est étroitement contrôlé par le pouvoir. En général, on naît à la maison et on y meurt aussi. Les malades sont quant à eux soignés dans des hôpitaux semblables à ceux d'Europe : on y trouve la salle des hommes et celle des femmes ainsi qu'une chapelle dont l'autel doit être visible de tous les malades. Les hôtels-Dieu et les hôpitaux généraux de Québec, Montréal et Trois-Rivières sont créés et tenus par des communautés religieuses féminines; ils accueillent, en plus des malades, les pauvres, les mendiants et les vieillards qui sont aussi tenus d'effectuer des travaux. La majorité des produits d'origine végétale et minérale de la pharmacopée canadienne sont d'origine française; certaines plantes indigènes et pratiques amérindiennes sont intégrées au cours de la période.



On en bannist les boissons, tiré de la *Narration annuelle de la mission du Sault [Saint-Louis]...*, père Claude Chauchetière, 1667-1686. FR AD33 série H Jésuites fol. 10

Les cabarets et les auberges

De nombreux cabarets, reconnaissables à leurs enseignes, se trouvent dans les villes de la Nouvelle-France, à Québec, Montréal ou Louisbourg, ainsi que dans les campagnes. Pour les classes populaires, ce sont des espaces de rencontre et de discussion, suspects aux autorités civiles et religieuses qui y voient des lieux de violence potentiels et de débauche. Les auberges sont moins nombreuses et offrent le gîte et le couvert aux notables de passage dans les villes. Des cuisiniers professionnels, surtout venus de France, sont au service des personnages importants de la colonie ou tiennent des commerces de pâtissier, de traiteur et d'aubergiste. Étroitement surveillée par les administrateurs, la vente de boissons alcoolisées fait l'objet de nombreux règlements qui tendent à préserver les bonnes mœurs aussi bien des Amérindiens que des Français. Les boissons les plus populaires sont le vin, en particulier le vin de Bordeaux, et l'eau-de-vie. D'autres types de vins arrivent dans la colonie comme ceux de Champagne, de Navarre, des îles Canaries ou de Frontignan. Dans la colonie, on brasse aussi de la bière que les habitants consomment couramment.